

52 PARIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 28 Rue Parmentier Sharewood – Bâtiment B
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
921.159.026 – RCS LILLE Métropole
La « **Société** »

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 27 JUIN 2025 -EXTRAIT-

Le 27 juin 2025 à 11 heures, au siège social de la Société et par visioconférence,

La société **52 ENTERTAINMENT** (anciennement dénommée 52 Invest), société par actions simplifiée dont le siège social est situé 28 rue Parmentier – Sharewood Bâtiment B à Villeneuve d'Ascq (59650), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 910.166.040, représentée par Monsieur Olivier COMTE, en sa qualité de président (l'« **Associée Unique** »), laquelle possède la totalité des 1.000 actions de 1 euro chacune de valeur nominale composant le capital de la Société ;

DELIBERANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

ORDRE DU JOUR

- ❖ _____
- ❖ _____
- ❖ _____
- ❖ Constatation du changement de dénomination de la société Présidente.
- ❖ Formalités – Publicité – Pouvoirs.

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

L'Associée Unique après avoir déclaré approuver les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises, avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement à l'adoption des décisions qui suivent et renoncer purement et simplement, en tant que de besoin, autant sur le principe que sur la forme, à tout délai

A ADOPTE LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

(_____)

DEUXIEME DECISION

(_____)

TROISIEME DECISION

(_____)

QUATRIEME DECISION

(Constatation du changement de dénomination de la société Présidente)

L'Associée Unique prend acte qu'en date du 09 septembre 2024, la société anciennement dénommée 52 INVEST, immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 910.166.040, Présidente de la Société, a adopté la dénomination suivante : 52 ENTERTAINMENT.

CINQUIEME DECISION

(Formalités – Publicité – Pouvoirs)

En conséquence, **l'Associée Unique confère** tous pouvoirs et autorisations nécessaires au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicités légales ou permettant la mise à jour corrélative du Kbis de la Société.

L'Associée Unique

La société 52 ENTERTAINMENT

**Représentée par Monsieur Olivier COMTE,
Président**